

II

*Le Représentant Permanent du Canada au Secrétaire Général
de l'Organisation des Nations Unies*

le 25 mars 1970

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 25 mars 1970, proposant la conclusion, entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement canadien, d'un accord additionnel concernant le règlement des réclamations nées d'actes accomplis par des membres du contingent canadien affecté à la Force des Nations Unies à Chypre dans l'exercice ou en dehors de l'exercice de leurs fonctions officielles.

Je suis heureux de vous informer que la proposition contenue dans votre lettre rencontre l'agrément du Gouvernement canadien et de confirmer que votre lettre et la présente réponse, faites en double exemplaire, en français et en anglais, constitueront, entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement canadien, un accord sur cette question qui entrera en vigueur à la date de ce jour.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

*L'Ambassadeur et
Représentant permanent
YVON BEAULNE*

Son Excellence

U Thant

Secrétaire général des
Nations Unies
New York